Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Sylviculture, veuillez visiter :
bpsylviculture.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Sylviculture

Compétences de pilotage de chantier et de fonctionnement de l’entreprise

Session 2026 • Code sujet : **26-BP-SYLV-EP1** • Durée : **180 minutes** • Coefficient : **Aucun coefficient national d’épreuve**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyse juridique de la relation contractuelle** (4 questions) — **Page 3**
2. **Diagnostic managérial et stratégique** (4 questions) — **Page 6**
3. **Analyse économique et décision d’investissement** (4 questions) — **Page 10**
4. **Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 14**

Sujet officiel (PDF) : https://bpsylviculture.fr/assets/annales/bp-sylviculture/Communication professionnelle et relation client/2026/BP Responsable de Chantiers Forestiers - Communication professionnelle et relation client - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse juridique de la relation contractuelle

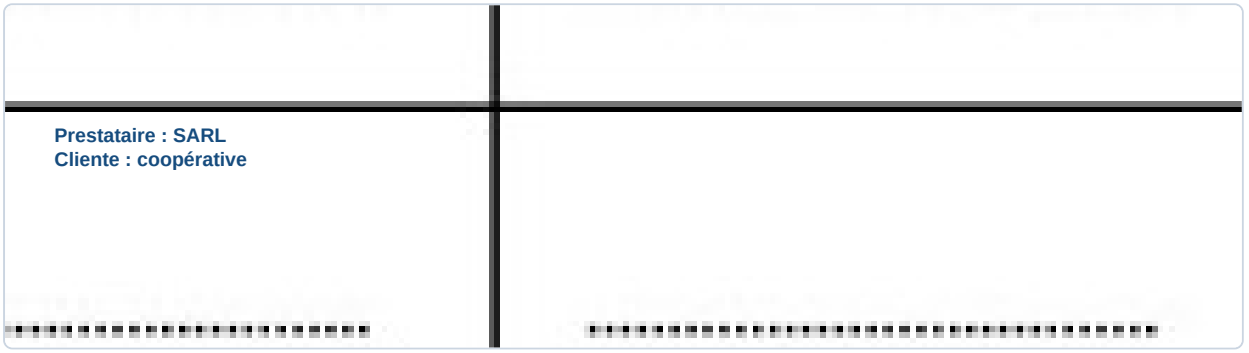
Une entreprise forestière a réalisé un chantier de dégagement manuel pour une coopérative, selon un devis accepté fixant la prestation, le prix et le délai. Après réception avec une réserve écrite limitée à 0,5 hectare, la cliente retient 1 800 euros sur la facture et conteste une partie du travail.

Qualification juridique

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les parties, l'accord conclu et l'obligation de paiement contestée. Distinguez les faits utiles des faits qui ne sont pas nécessaires à la résolution du litige.

Forêts & Chantiers du Morvan, SARL prestataire, et Bois des Hauts, coopérative cliente, sont liées par un contrat de prestation de services à titre onéreux. L'entreprise doit dégager 12 hectares et disposer les rémanents selon le plan convenu ; la cliente doit payer le forfait de 7 200 € HT. Sont utiles : le contenu du devis, le délai, l'achèvement le 28 juin avant l'échéance du 30 juin, la réserve limitée à 0,5 hectare et la retenue de 1 800 €. L'adresse de l'entreprise et son effectif ne sont pas nécessaires à la résolution du litige.

Qualification des parties et du contrat



✓ RÉPONSE À RETENIR

Contrat de prestation de services : la cliente conteste une partie du prix forfaitaire en invoquant une exécution imparfaite.

Problème de droit

Question 1.2. Formulez précisément le problème de droit auquel l'entreprise doit répondre au sujet de la retenue de 1 800 euros.

Le litige porte sur le droit de la coopérative de retenir 1 800 € sur le prix convenu au motif que certains secteurs seraient insuffisamment dégagés. Il faut déterminer si cette retenue est justifiée par une inexécution établie et si son montant peut correspondre à une réduction du prix. Le procès-verbal de réception ne mentionne qu'une réserve écrite limitée à 0,5 hectare ; il faut donc apprécier la portée de cette réserve au regard des autres griefs et du montant retenu.

Problème de droit



✓ RÉPONSE À RETENIR

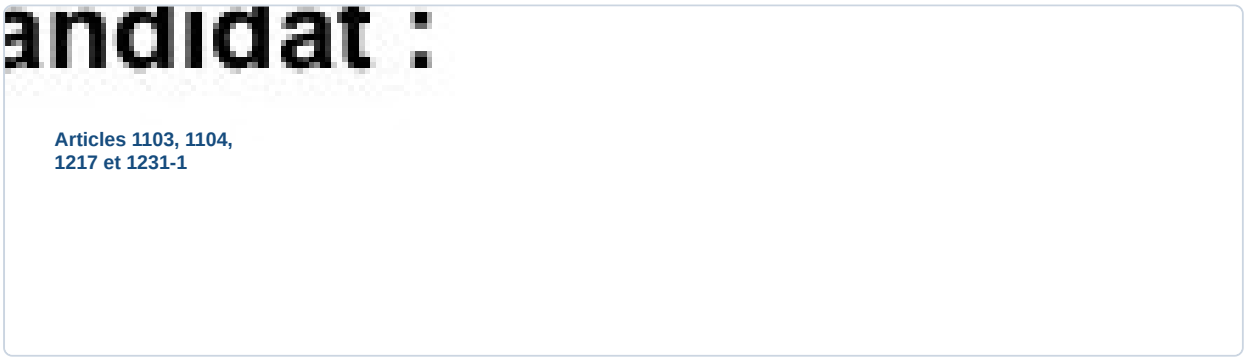
La retenue de 1 800 € est-elle justifiée par des défauts établis et par une réduction de prix fondée ?

Règles de droit

Question 1.3. Énoncez les règles de droit applicables en vous appuyant sur les articles du Code civil reproduits dans le DT 1. Expliquez notamment la force obligatoire du contrat et les conséquences possibles d'une inexécution contractuelle.

- **Article 1103 :** le contrat légalement formé s'impose aux parties, qui doivent respecter les prestations, le prix et les modalités convenus.
- **Article 1104 :** sa formation et son exécution doivent se faire de bonne foi.
- **Article 1217 :** en cas d'inexécution ou d'exécution imparfaite, la partie lésée peut notamment suspendre sa propre obligation, demander l'exécution forcée, une réduction du prix, la résolution ou la réparation. Les sanctions compatibles peuvent être cumulées.
- **Article 1231-1 :** le débiteur peut être condamné à des dommages-intérêts pour inexécution ou retard, sauf force majeure justifiée.

Règles de droit applicables



✓ RÉPONSE À RETENIR

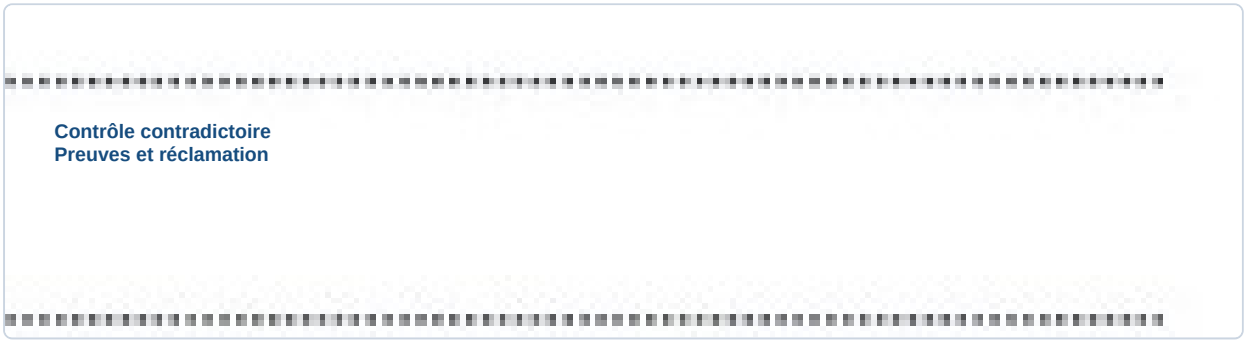
Le contrat oblige les parties ; une inexécution établie peut entraîner les sanctions prévues aux articles 1217 et 1231-1.

Application au cas

Question 1.4. Appliquez les règles aux faits et proposez une solution motivée en suivant le syllogisme juridique : qualification juridique des faits, problème de droit, règle applicable, solution de l'espèce. Précisez les démarches et les éléments de preuve que l'entreprise devrait réunir avant de contester la retenue.

1. **Qualification :** le devis accepté fixe la prestation, le forfait et les modalités ; la réception constate une réserve sur 0,5 hectare.
2. **Problème :** la retenue de 1 800 € est-elle justifiée par l'étendue réelle des défauts ?
3. **Règle :** le contrat s'impose, mais une exécution imparfaite peut ouvrir droit aux sanctions de l'article 1217.
4. **Solution et démarches :** la réserve justifie un contrôle de la zone concernée, mais ne suffit pas à prouver d'autres défauts ni à établir le montant retenu. Réunir le devis et son plan, le procès-verbal, la facture, les photos datées, les relevés de chantier et les échanges. Demander le détail des griefs et organiser une visite contradictoire. Si un défaut est confirmé, proposer une reprise ou une réduction justifiée, puis réclamer la part du solde qui n'est pas justifiée par l'inexécution.

Solution motivée et démarches



✓ RÉPONSE À RETENIR

Vérifier contradictoirement les défauts, documenter leur étendue, puis convenir d'une reprise ou d'une réduction justifiée et réclamer le solde non contestable.

2. Diagnostic managérial et stratégique

La direction envisage de développer les prestations sylvicoles alors que les clients demandent davantage de traçabilité et de fiabilité des délais. Le dossier expose les ressources internes de l'entreprise et les évolutions de son environnement, notamment les coûts, le recrutement, les outils numériques, les exigences environnementales et les obligations de sécurité.

Analyse PESTEL

Question 2.1. À partir du DT 2, établissez une analyse PESTEL. Pour chacune des six dimensions, identifiez au moins un facteur et expliquez son effet possible sur l'activité de l'entreprise.

Dimension	Facteur du DT 2	Effet possible
Politique	Demande accrue de traçabilité	Formaliser les preuves de réalisation
Économique	Hausse des carburants et consommables	Réduire les marges et renchérir les chantiers
Social	Recrutement local difficile	Limiter la capacité d'intervention
Technologique	Outils numériques accessibles	Améliorer la planification et les comptes rendus
Environnemental	Préservation des sols et peuplements attendue	Adapter les méthodes de chantier
Légal	Prévention et consignes de sécurité obligatoires	Organiser et documenter la prévention

Les dimensions politique et réglementaire concernent ici les exigences de traçabilité des donneurs d'ordre. Les autres facteurs relèvent respectivement des coûts, du recrutement, des outils disponibles, des attentes environnementales et des obligations de l'employeur. Ensemble, ils influencent les prix, les délais, les méthodes de travail et la capacité de l'entreprise à prouver la bonne réalisation des prestations. Un suivi formalisé peut répondre à plusieurs de ces enjeux à la fois.

Conséquences PESTEL complétées

Dimension	Information fournie	Conséquence possible pour l'entreprise
Politique et réglementation	Renforcement des exigences de traçabilité des interventions	Tracer les travaux
Économique	Hausse du coût des carburants et consommables	Marge sous pression
Social	Difficulté locale de recrutement de salariés qualifiés	Capacité limitée
Technologique	Outils de suivi numérique des chantiers accessibles aux petites entreprises	Suivi plus fiable
Environnemental	Demande accrue de préservation des sols et des peuplements	Adapter les méthodes
Légal	Obligations de prévention et de sécurité au travail	Prévenir les risques

✓ RÉPONSE À RETENIR

Formaliser la traçabilité et adapter les méthodes, tout en maîtrisant les coûts, les délais, le recrutement et la sécurité.

Diagnostic SWOT

Question 2.2. Présentez un diagnostic SWOT comportant au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces. Pour chaque élément, indiquez s'il relève de l'environnement interne ou externe et justifiez-le par une donnée du dossier.

Les forces et faiblesses relèvent des ressources et pratiques internes ; les opportunités et menaces proviennent de l'environnement. Les éléments retenus ci-dessous s'appuient sur les données du DT 2. La stabilité de l'équipe et la réputation locale soutiennent le développement, mais le suivi oral des réclamations et la trésorerie limitée fragilisent la réponse aux nouvelles exigences clients.

Catégorie	Élément et justification	Origine
Force	Équipe stable de 8 salariés connaissant le secteur local	Interne
Force	Réputation locale de qualité	Interne
Faiblesse	Réclamations suivies principalement à l'oral	Interne
Faiblesse	Capacité financière limitée pour acheter du matériel	Interne
Opportunité	Outils numériques accessibles aux petites entreprises	Externe
Opportunité	Demande accrue de traçabilité et de preuves	Externe
Menace	Hausse du coût des carburants et consommables	Externe
Menace	Difficulté de recrutement de salariés qualifiés	Externe

Le développement peut s'appuyer sur l'équipe et les outils numériques, mais il suppose de formaliser les échanges clients et de surveiller les coûts. Les difficultés de recrutement peuvent également limiter la capacité à tenir les délais.

Tableau SWOT complété

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Équipe locale	Suivi oral	Outils numériques	Coûts en hausse
Qualité reconnue	Trésorerie limitée	Demande de preuves	Recrutement difficile

✓ RÉPONSE À RETENIR

Capitaliser sur l'équipe et la réputation, formaliser le suivi client et maîtriser les coûts et le recrutement.

Choix stratégique

Question 2.3. Analysez le choix de développer les prestations sylvicoles en tenant compte des ressources de l'entreprise, de son positionnement et des risques identifiés. Distinguez les avantages attendus des contraintes de mise en œuvre.

Le développement est cohérent avec le positionnement de qualité, le respect des prescriptions et la réactivité locale. L'équipe stable de 8 salariés, qui connaît les secteurs forestiers, constitue un appui pour intervenir auprès des propriétaires forestiers et répondre à la demande de chantiers documentés.

Avantages attendus	Contraintes de mise en œuvre
Répondre à une demande de prestations documentées et réalisées dans les délais	Recrutement qualifié difficile et coûts des consommables en hausse
Renforcer la réputation locale et fidéliser les clients	Capacité financière limitée, suivi client à formaliser et prévention à organiser
Développer l'activité auprès des propriétaires forestiers	Commandes saisonnières et disponibilité des équipes à anticiper

Un développement progressif, accompagné d'un suivi numérique simple et d'un contrôle des coûts, limite les risques de surcharge et de baisse de qualité.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Développer progressivement l'activité sylvicole en sécurisant les effectifs, les coûts, la traçabilité et la qualité.

Actions opérationnelles

Question 2.4. Proposez deux actions opérationnelles et hiérarchisées pour améliorer la relation client et la maîtrise des chantiers. Pour chacune, précisez l'objectif, la personne responsable et un indicateur de suivi mesurable.

Priorité 1 : formaliser le suivi client, qui répond directement à la demande de comptes rendus documentés. Priorité 2 : renforcer la préparation et le contrôle des chantiers pour fiabiliser les délais. Le responsable de chantier assure la première action ; le dirigeant coordonne la seconde avec les responsables de chantier.

Priorité et action	Objectif	Responsable	Indicateur mesurable
1. Utiliser une fiche de chantier : prescriptions, photos, dates, réserves et compte rendu transmis au client	Améliorer la traçabilité et prévenir les litiges	Responsable de chantier	Chantiers avec compte rendu transmis sous 48 h : cible 100 %
2. Faire une revue hebdomadaire du planning, des moyens, de la sécurité et de l'avancement	Repérer les écarts et fiabiliser les délais	Dirigeant avec les responsables de chantier	Chantiers achevés dans le délai convenu : cible au moins 95 %, bilan mensuel

Le suivi mensuel des indicateurs permet de vérifier les résultats et de corriger rapidement les écarts constatés.

✓ RÉPONSE À RETENIR

1. Compte rendu transmis sous 48 h pour 100 % des chantiers. 2. Revue hebdomadaire et au moins 95 % des chantiers achevés à temps.

3. Analyse économique et décision d’investissement

La direction évalue l’achat d’un outil de débroussaillage porté, avec un investissement initial de 18 000 euros et des hypothèses annuelles de prix, de charges et d’heures facturées. Le compte de résultat simplifié de l’exercice précédent sert également à calculer la marge sur prestations.

Marge sur prestations

Question 3.1. À partir du compte de résultat simplifié du DT 3, calculez la marge commerciale sur prestations, définie ici comme le chiffre d’affaires diminué des achats et consommations directement liés aux chantiers. Donnez le montant et le taux de marge correspondant au chiffre d’affaires.

La marge sur prestations est le chiffre d’affaires moins les achats et consommations directement liés aux chantiers. Le taux de marge rapporte cette marge au chiffre d’affaires. Les montants sont hors taxes.

Indicateur	Formule et calcul	Résultat
Marge sur prestations	420 000 € - 126 000 €	294 000 €
Taux sur chiffre d’affaires	(294 000 € / 420 000 €) × 100	70 %

Calculs de marge complétés

Indicateur	Formule et calcul	Résultat
Marge sur prestations de l’exercice N	420000 - 126000	294000 €
Taux de marge sur chiffre d’affaires	294000 / 420000 x 10(	70 %
Marge sur coût variable par heure		
Chiffre d’affaires annuel prévisionnel		
Résultat annuel simplifié de l’activité projetée		
Seuil de rentabilité en heures		
Chiffre d’affaires au seuil de rentabilité		

✓ RÉPONSE À RETENIR

Marge sur prestations : 294 000 € HT ; taux sur chiffre d’affaires : 70 %.

Prévision d’activité

Question 3.2. Pour l’outil projeté, calculez la marge sur coût variable par heure, le chiffre d’affaires prévisionnel annuel et le résultat prévisionnel simplifié de l’activité, avant prise en compte de l’investissement initial.

Indicateur	Formule et calcul	Résultat
Marge sur coût variable unitaire	75 € - 30 €	45 €/h
Chiffre d’affaires annuel	75 €/h × 220 h	16 500 €
Charges variables annuelles	30 €/h × 220 h	6 600 €
Résultat annuel simplifié	(45 €/h × 220 h) - 4 500 €	5 400 €

Le résultat est calculé après déduction des charges fixes annuelles de l’activité. Il ne tient pas compte de l’investissement initial, conformément à la consigne.

Prévision d’activité complétée

Indicateur	Formule et calcul	Résultat
Marge sur prestations de l’exercice N	.....	.....
Taux de marge sur chiffre d’affaires	.....	.....
Marge sur coût variable par heure	75 - 30	45 €/h
Chiffre d’affaires annuel prévisionnel	75 x 220	16500 €
Résultat annuel simplifié de l’activité projetée	45 x 220 - 4500	5400 €
Seuil de rentabilité en heures	.....	.....
Chiffre d’affaires au seuil de rentabilité	.....	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Marge sur coût variable : 45 €/h ; chiffre d’affaires : 16 500 € ; résultat annuel simplifié : 5 400 €.

Seuil de rentabilité

Question 3.3. Calculez le seuil de rentabilité en heures facturées selon la formule : seuil en heures = charges fixes annuelles divisées par marge sur coût variable unitaire. Indiquez le chiffre d’affaires correspondant et comparez le seuil au volume prévisionnel de 220 heures.

Le seuil en heures est obtenu en divisant les charges fixes par la marge sur coût variable unitaire. Le chiffre d’affaires au seuil se calcule avec le tarif facturé.

Indicateur	Formule et calcul	Résultat
Seuil de rentabilité	4 500 € / 45 €/h	100 h
Chiffre d'affaires au seuil	100 h × 75 €/h	7 500 €
Écart avec la prévision	220 h - 100 h	120 h au-dessus du seuil

Seuil de rentabilité complété

Indicateur	Formule et calcul	Résultat
Marge sur prestations de l'exercice N	.....	.....
Taux de marge sur chiffre d'affaires	.....	.....
Marge sur coût variable par heure	.....	.....
Chiffre d'affaires annuel prévisionnel	.....	.....
Résultat annuel simplifié de l'activité projetée	.....	.....
Seuil de rentabilité en heures	4500 / 45	100 h
Chiffre d'affaires au seuil de rentabilité	100 x 75	7500 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

Seuil : 100 h, soit 7 500 € de chiffre d'affaires. La prévision dépasse ce seuil de 120 h.

Décision d'investissement

Question 3.4. Formulez une recommandation argumentée sur l'investissement. Appuyez-vous sur les résultats des calculs, sur l'investissement initial de 18 000 euros et sur au moins deux risques ou hypothèses à vérifier avant la décision. Ne confondez pas le résultat annuel simplifié et le délai de récupération de l'investissement.

Le projet est favorable dans le scénario simplifié : les 220 heures prévues dépassent le seuil de 100 heures et dégagent un résultat annuel estimé à 5 400 €. Cet indicateur ne suffit toutefois pas à établir la récupération de l'investissement initial de 18 000 €.

Avant décision, la direction devrait :

- Confirmer le volume d'heures réellement facturables et la demande, compte tenu de la saisonnalité.
- Chiffrer les coûts complets, notamment entretien, réparations, assurance et financement.
- Vérifier la trésorerie disponible ainsi que la disponibilité des salariés et de l'outil.

Recommandation d’investissement

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

Avis : favorable sous conditions

Vérifier : demande, coûts complets, financement et trésorerie

Résultat annuel ≠ délai de récupération

✓ RÉPONSE À RETENIR

Investissement de 18 000 € à envisager sous réserve de confirmer la demande, les coûts complets et la capacité de financement.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Ce support d'évaluation en unités capitalisables du BP Responsable de chantiers forestiers, session 2026, porte le code 26-BP-SYLV-EP1. La durée indiquée est de 180 minutes et aucun coefficient national d'épreuve n'est prévu. Le cas fictif d'une entreprise du Morvan permet d'évaluer le raisonnement juridique, le diagnostic stratégique, les calculs de gestion et l'argumentation d'un investissement.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Selon l'article 1103 du Code civil, le contrat légalement formé s'impose aux parties ; l'article 1104 impose une exécution de bonne foi.
- L'article 1217 du Code civil prévoit des sanctions possibles en cas d'inexécution ou d'exécution imparfaite, dont la réduction du prix et la réparation.
- La marge sur coût variable unitaire est égale au tarif horaire diminué de la charge variable horaire.
- Le seuil de rentabilité en heures se calcule en divisant les charges fixes annuelles par la marge sur coût variable unitaire.

Points de vigilance & attentes du jury

- Structurez le raisonnement juridique en qualification des faits, problème de droit, règle applicable et solution motivée.
- Étudiez les pièces contractuelles et délimitez la contestation à partir du devis et de la réserve consignée à la réception.
- Dans le SWOT, justifiez les forces et faiblesses internes ainsi que les opportunités et menaces externes par des données du dossier.
- Pour chaque calcul, indiquez formule, valeurs, résultat et unité ; distinguez le résultat annuel simplifié du délai de récupération.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment construire le syllogisme juridique demandé dans le sujet ?

Présentez les faits utiles et leur qualification, puis formulez le problème de droit. Énoncez les règles du DT 1, appliquez-les aux faits et concluez par une solution motivée, en précisant les démarches et preuves à réunir.

Q : Comment calculer le résultat simplifié de l'activité avec l'outil ?

Soustrayez la charge variable horaire du tarif pour obtenir la marge sur coût variable unitaire. Multipliez-la par les heures prévues, puis retranchez les charges fixes annuelles. Le coût d'achat initial de l'outil reste examiné séparément.

Q : Comment organiser les calculs et le temps pendant cette évaluation ?

La calculatrice est autorisée pour les calculs de gestion. Répartissez le temps entre les trois parties, qui valent respectivement 7, 7 et 6 points, puis gardez quelques minutes pour vérifier les formules, les unités et les justifications.

Q : Quels éléments doivent justifier la recommandation d'investissement ?

La recommandation doit mobiliser les résultats calculés, l'investissement initial de 18 000 euros et au moins deux risques ou hypothèses à vérifier. Le résultat annuel simplifié ne suffit pas à déterminer le délai de récupération.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpsylviculture.fr/assets/annales/bp-sylviculture/Communication professionnelle et relation client/2026/BP Responsable de Chantiers Forestiers - Communication professionnelle et relation client - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Responsable de Chantiers Forestiers : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.